

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Code du produit : 023656U10

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent colorant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : msds.eckart@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë, Catégorie 4 | H302: Nocif en cas d'ingestion. |
| Irritation cutanée, Catégorie 2 | H315: Provoque une irritation cutanée. |
| Irritation oculaire, Catégorie 2 | H319: Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 | H317: Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2 | H361d: Susceptible de nuire au fœtus. |
| Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 | H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes
aquatiques, entraîne des effets néfastes à
long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions spéciales avant
utilisation.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/
gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des
vêtements de protection/ un équipement de
protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou
suspectée: consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
consulter un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid
cuivre
Epoxy acrylate
diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène
Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid
2-Propenoic acid, ester with C12-16-alkyl glycidyl ether

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement | Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | Concentration (% w/w) |
|--|--|---|--------------------------|
| Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid | 28961-43-5 500-066-5 01-2119489900-30 | Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 | >= 25 - < 50 |
| cuivre | 7440-50-8 231-159-6 01-2119480154-42 | Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 25 - < 50 |
| Epoxy acrylate | 55818-57-0 01-2119490020-53 | Skin Sens. 1; H317 | >= 10 - < 20 |
| diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène | 6846-50-0 229-934-9 01-2119451093-47 | Repr. 2; H361d Aquatic Chronic 3; H412 | >= 3 - < 10 |
| poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé) | 7440-66-6 231-175-3 01-2119467174-37 | Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 2,5 - < 10 |
| Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid | 52408-84-1 500-114-5 | Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 | >= 1 - < 10 |
| 2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one | 474510-57-1 444-860-9 01-2119904050-59 | STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 1 - < 2,5 |
| 2-Propenoic acid, ester with C12-16-alkyl glycidyl ether | 68071-40-9 01-2120755565-46-xxxx | Skin Sens. 1; H317 | >= 1 - < 10 |
| amines alkyles de suif hydrogéné | 61788-45-2 (90640-32-7) 262-976-6 | Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 0,0025 - < 0,025 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000029042 | Date de la première version publiée: 01.02.2019 |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.
S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Susceptible de nuire au fœtus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre spéciale contre les feux métalliques
Sable sec
poudre ABC
-

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

Moyens d'extinction inappropriés : Eau
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Assurer une ventilation adéquate.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Ne pas rincer à l'eau.

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000029042 | Date de la première version publiée: 01.02.2019 |

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Défense de fumer.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000029042 | 06.08.2020 |
| | | | Date de la première version publiée: |
| | | | 01.02.2019 |

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Humidité : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|--|---|------------------------------------|-----------------------------------|--------|
| cuivre | 7440-50-8 | VME (Fumées) | 0,2 mg/m ³ (Cuivre) | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites indicatives | | | |
| | | VME (Poussière) | 1 mg/m ³ (Cuivre) | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites indicatives | | | |
| | | VLCT (VLE) (Poussière) | 2 mg/m ³ (Cuivre) | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites indicatives | | | |
| poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé) | 7440-66-6 | VME | 10 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites réglementaires contraignantes | | | |

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

| | | | |
|----------------------------|---|---------------------|--------|
| | VME (Fraction alvéolaire) | 5 mg/m ³ | FR VLE |
| Information supplémentaire | Valeurs limites réglementaires contraignantes | | |

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Utilisation finale | Voies d'exposition | Effets potentiels sur la santé | Valeur |
|---|--------------------|----------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,8 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 16,2 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 0,5 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 4,9 mg/m ³ |
| cuivre | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 1,4 mg/kg |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques | 273 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 20 mg/m ³ |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 137 mg/kg |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Aigu - effets systémiques | 273 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Aigu - effets systémiques | 20 mg/m ³ |
| Epoxy acrylate | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 33 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 1,17 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 0,29 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 16,67 mg/kg |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systémiques | 0,17 mg/kg |
| diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5,00 mg/kg |
| | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 17,62 mg/m ³ |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systémiques | 5,00 mg/kg |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 5,00 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systémiques | 4,35 mg/m ³ |
| poudre de zinc — | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets | 5 mg/m ³ |

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

| | | | | |
|--|---------------|----------------------|---------------------------------|-------------|
| poussière de zinc (stabilisé) | | | systemiques | |
| | Travailleurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systemiques | 83 mg/kg |
| | Consommateurs | Ingestion | Long terme - effets systemiques | 0,83 mg/kg |
| | Consommateurs | Contact avec la peau | Long terme - effets systemiques | 83 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systemiques | 2,5 mg/m3 |
| Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid | Travailleurs | Inhalation | Long terme - effets systemiques | 16,22 mg/m3 |
| | Travailleurs | Dermale | Long terme - effets systemiques | 1,92 mg/kg |
| | Consommateurs | Inhalation | Long terme - effets systemiques | 4,87 mg/m3 |
| | Consommateurs | Dermale | Long terme - effets systemiques | 1,15 mg/kg |
| | Consommateurs | Oral(e) | Long terme - effets systemiques | 1,39 mg/kg |

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance | Compartiment de l'Environnement | Valeur |
|---|---------------------------------|-------------|
| Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid | Sol | 0,006 mg/kg |
| | Eau douce | 0,002 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,008 mg/kg |
| | STP | 10 mg/l |
| | Eau de mer | 0,00 mg/l |
| cuivre | Sédiment marin | 0,001 mg/kg |
| | Sol | 65,5 mg/kg |
| | Eau douce | 0,0078 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 87 mg/kg |
| | Eau de mer | 0,0052 mg/l |
| Epoxy acrylate | Sédiment marin | 676 mg/kg |
| | STP | 0,230 mg/l |
| | Eau douce | 0,1 mg/l |
| | Eau de mer | 0,01 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 35,8 mg/kg |
| diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène | Sédiment marin | 3,58 mg/kg |
| | clarification plant | 10 mg/l |
| | Sol | 7,1 mg/kg |
| | Eau douce | 0,014 mg/l |
| | Eau de mer | 0,0014 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 5,29 mg/kg |
| | Sol | 1,05 mg/kg |
| | STP | 3 mg/l |

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

| | | |
|--|----------------------------|----------------|
| | Sédiment marin | 0,529 mg/kg |
| | oral (secondary poisoning) | 83,3 mg/kg |
| poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé) | Eau douce | 0,0206 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 117,8 mg/kg |
| | Eau de mer | 0,0061 mg/l |
| | Sol | 35,6 mg/kg |
| | Sédiment marin | 56,5 mg/kg |
| Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid | Eau douce | 0,00574 mg/l |
| | Eau de mer | 0,000574 mg/l |
| | Sédiment d'eau douce | 0,01697 mg/kg |
| | Sédiment marin | 0,001697 mg/kg |
| | STP | 10 mg/l |
| | Sol | 0,00111 mg/kg |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Remarques

: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version 2.0 | Date de révision: 06.12.2019 | Numéro de la FDS: 102000029042 | Date d'impression: 06.08.2020 Date de la première version publiée: 01.02.2019 |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Eau : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : or |
| Odeur | : caractéristique |
| Seuil olfactif | : Donnée non disponible |
| pH | : Donnée non disponible |
| Point de congélation | : Donnée non disponible |
| Point/intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : > 100 °C |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Donnée non disponible |
| Auto-inflammation | : Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammabilité | : Donnée non disponible |
| Température d'incandescence. | : Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité | : Donnée non disponible |

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
Densité relative : Donnée non disponible
Densité : Donnée non disponible
Masse volumique apparente : Donnée non disponible
Hydrosolubilité : Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible
Température de décomposition : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Temps d'écoulement : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.

Donnée non disponible

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

10.5 Matières incompatibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.898 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

cuivre:

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Toxicité aiguë par voie orale : (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5,41 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

2-hydroxy-1-(4-(4-(2-hydroxy-2-méthylpropionyl)benzyl)phényl)-2-méthylpropan-1-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

amines alkyles de suif hydrogéné:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Composants:

cuivre:

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

amines alkyles de suif hydrogéné:

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Produit:

Remarques: Irritation des yeux

Composants:

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:

Résultat: Irritant pour les yeux.

cuivre:

Résultat: Irritation des yeux

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|
| Version 2.0 | Date de révision: 06.12.2019 | Numéro de la FDS: 102000029042 | Date d'impression: 06.08.2020 Date de la première version publiée: 01.02.2019 |
|----------------|---------------------------------|-----------------------------------|---|

Remarques: Irritation des yeux

amines alkyles de suif hydrogéné:

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques: A un effet sensibilisant.

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Composants:

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques: A un effet sensibilisant.

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:

Remarques: A un effet sensibilisant.

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

2-Propenoic acid, ester with C12-16-alkyl glycidyl ether:

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

Composants:

amines alkyles de suif hydrogéné:

Organes cibles: Foie, Appareil gastro-intestinal, Système immunitaire
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

amines alkyles de suif hydrogéné:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:

Remarques: Donnée non disponible

cuivre:

Remarques: Donnée non disponible

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Remarques: Donnée non disponible

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:

Remarques: Donnée non disponible

amines alkyles de suif hydrogéné:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : (Daphnia (Daphnie)): 10.232,73 mg/l

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

aquatiques

cuivre:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

diisobutyrate de 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia (Daphnie)): 2,46 mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

amines alkyles de suif hydrogéné:

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 10

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

cuivre:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

poudre de zinc — poussière de zinc (stabilisé):

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000029042 | Date de la première version publiée: 01.02.2019 |

Glycerol, propoxylated, esters with acrylic acid:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

amines alkyles de suif hydrogéné:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Le code européen des déchets : 08 03 12 - déchets d'encre contenant des substances dangereuses

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Poudre de cuivre)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

IATA : N.O.S.
(Copper metal powder)
: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Copper metal powder)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

IATA (Passager)
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000029042 | Date de la première version publiée: 01.02.2019 |

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pour des conditionnements simples <=5L / 5 kg, ou des combinaisons de conditionnements avec emballage intérieur <=5L / 5 kg net par emballage intérieur SV375 ADR, 2.10.2.7 IMDG-Code, A197 IATA-DGR peut être appliqué.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

Version 2.0 Date de révision: 06.12.2019 Numéro de la FDS: 102000029042 Date d'impression: 06.08.2020
Date de la première version publiée: 01.02.2019

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

| | | |
|---------------------|---|--|
| Acute Tox. | : | Toxicité aiguë |
| Aquatic Acute | : | Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique |
| Aquatic Chronic | : | Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique |
| Asp. Tox. | : | Danger par aspiration |
| Eye Dam. | : | Lésions oculaires graves |
| Eye Irrit. | : | Irritation oculaire |
| Repr. | : | Toxicité pour la reproduction |
| Skin Irrit. | : | Irritation cutanée |
| Skin Sens. | : | Sensibilisation cutanée |
| STOT RE | : | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée |
| FR VLE | : | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS) |
| FR VLE / VME | : | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| FR VLE / VLCT (VLE) | : | Valeurs limites d'exposition à court terme |

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses;

ROTOSTAR UV 166 876 FLEXO INK

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date d'impression: 06.08.2020 |
| 2.0 | 06.12.2019 | 102000029042 | Date de la première version publiée: 01.02.2019 |

TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR